

*Concert de
l'Orchestre des Lauréats
du Conservatoire*

*Classe d'initiation à la direction
du Conservatoire de Paris*

Sébastien Bouveyron, violon



Hôtel de Lassay
Mercredi 8 décembre 2010



*Concert de
l'Orchestre des Lauréats
du Conservatoire*

*Classe d'initiation à la direction
du Conservatoire de Paris*

Sébastien Bouveyron, violon



Secrétariat Général de l'Assemblée nationale
126, rue de l'Université - 75007 Paris
01 40 63 69 69

Hôtel de Lassay
Mercredi 8 décembre 2010



Sommaire

INTRODUCTION p. 5

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, D'HIER À AUJOURD'HUI p. 6



L'ORCHESTRE DES LAURÉATS DU CONSERVATOIRE p. 10

La classe d'initiation à la direction d'orchestre p. 12

Soliste p. 13

Distribution p. 14

PROGRAMME DU CONCERT p. 15



Les Conventions *Éducation Prioritaire* de **Sciences Po Paris** p. 17

Le programme *Pourquoi pas moi ?* à l'**Essec** p. 19

L'égalité des chances, au cœur de la mission de l'**École Polytechnique** p. 21

La classe préparatoire à l'enseignement supérieur du **Lycée Henri IV** p. 23

La Fondation **Culture & Diversité** p. 25



Introduction

À l'approche des fêtes de fin d'année, M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, a souhaité inviter l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire à donner un concert de musique française (Ravel, Debussy, Roussel), dans la Galerie des fêtes de l'hôtel de Lassay.

Cette formation est composée de lauréats des deux Conservatoires nationaux de musique de Paris et de Lyon. Fruit d'un processus de formation musicale particulièrement ouvert et accessible grâce à l'implantation, sur tout le territoire, de conservatoires de région et d'écoles nationales de musique, elle cherche aujourd'hui à développer son action culturelle afin de conquérir de nouveaux publics et d'encourager l'apprentissage musical.

Dans cet esprit, le Président Accoyer a voulu convier à ce concert des lycéens, étudiants et élèves de grandes écoles engagés dans des programmes visant à accroître la diversité sociale dans les enseignements d'excellence.

Pour tous, cette soirée musicale sera l'occasion de vivre, à l'approche des fêtes de fin d'année, un moment particulier de découverte et d'échange.

L'Assemblée nationale, d'hier à aujourd'hui...

La démocratie est née en France avec l'Assemblée nationale. En 1789, Louis XVI demande aux Français d'élire leurs députés aux "États généraux". Dans l'esprit du roi, il s'agit de réunir cette assemblée pour quelques semaines seulement, le temps de faire accepter aux Français et à leurs représentants une hausse des impôts. Les députés élus par le peuple refusent cette logique. Convaincus qu'un seul homme ne peut plus décider de tout sans être lui-même élu, ils jurent de rester réunis aux côtés du roi pour guider ses décisions.

Le 17 juin 1789, ils se proclament "Assemblée nationale". Le 20 juin, réunis dans la salle du Jeu de Paume à Versailles, ils jurent de ne pas rentrer dans leurs provinces avant d'avoir "doté le royaume d'une constitution" qui assurera la représentation du peuple au plus haut niveau de l'État.

Depuis 1789, l'assemblée des députés a plusieurs fois changé de nom pour s'appeler, par exemple, Corps législatif ou Chambre des députés, avant de redevenir Assemblée nationale en 1946. Mais au-delà de ces changements d'appellation, l'Assemblée a conservé la même mission : **voter les lois et fixer, ainsi, les règles de la vie en société.**

REPRÉSENTER

La première mission des députés est de représenter les Français dans leurs diversités politiques et de faire vivre le débat d'idées au sein de la démocratie.

En contact quotidien avec sa région, le député peut ainsi faire le lien entre la réalité quotidienne des Français et les grands centres de décision nationaux.



Député, un engagement politique au quotidien

Chaque député peut s'inscrire ou s'apparenter à un **groupe politique**. Dans ce cadre, il peut plus facilement accomplir ses missions : déposer des propositions de texte, amender les lois en discussion, contrôler et questionner le Gouvernement. En choisissant de soutenir celui-ci au sein de la majorité ou, à l'inverse, de défendre les points de vue de l'opposition, en animant le débat politique dans sa circonscription, le député fait vivre la démocratie au quotidien.

LÉGIFÉRER

Le vote des lois est la mission la plus connue de l'Assemblée nationale. Quatre grandes étapes doivent être franchies pour qu'un texte devienne loi de la République.

• L'élaboration des projets et propositions

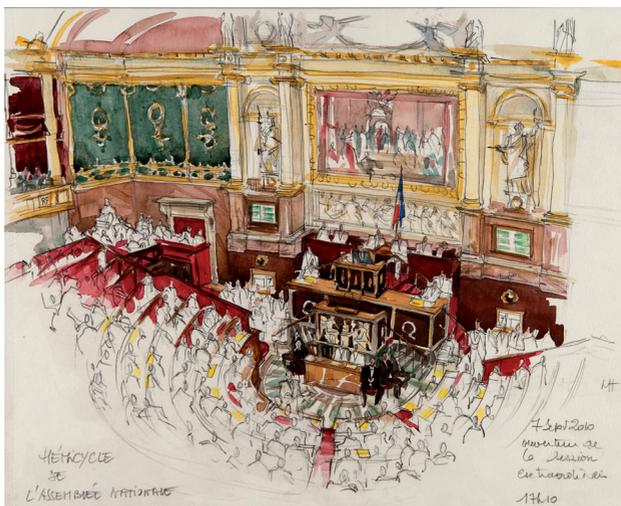
Tous les textes discutés à l'Assemblée nationale sont à l'origine proposés soit par le Gouvernement - on parle alors de **projets de loi** - soit par un parlementaire, député ou sénateur - on parle alors de **propositions de loi**.

• L'examen en commission

Avant d'être discutés "en séance publique" dans l'hémicycle, les textes sont examinés et le cas échéant modifiés en commission. Cette commission désigne sur chaque texte un député "rapporteur", chargé de l'étudier. L'Assemblée compte actuellement **huit commissions permanentes**. Chacune d'entre elles est spécialisée dans un domaine particulier : Affaires culturelles, Affaires économiques, Affaires étrangères, Affaires sociales, Défense, Développement durable, Finances et Lois.

• L'examen en séance publique

Dans l'hémicycle, les députés examinent les textes adoptés en commission article par article. À cette occasion, ils débattent des **amendements**, c'est-à-dire des modifications ou des ajouts proposés au texte en discussion. Puis ils votent sur l'ensemble du texte. Le vote se fait normalement à main levée ou par "assis et levé" en cas d'incertitude. Pour les votes importants, on peut recourir au scrutin public. Les députés disposent à cet effet d'un **boîtier électronique** situé devant leur pupitre.



• La navette avec le Sénat

Pour devenir loi, le texte doit être également discuté puis adopté dans les mêmes termes par l'autre chambre du Parlement, le Sénat. Le va-et-vient du texte entre le Sénat et l'Assemblée est appelé la "navette". Si les deux assemblées ne parviennent pas à se mettre d'accord, le **Gouvernement peut décider de donner le "dernier mot" à l'Assemblée nationale**, dont c'est alors la version qui prévaut. La loi est promulguée par le Président de la République et publiée au Journal Officiel.

CONTRÔLER

La troisième grande mission de l'Assemblée est de contrôler l'action du Gouvernement. Ce contrôle vise en priorité à garantir les libertés des citoyens mais également à évaluer l'efficacité des politiques publiques.

• Les questions au Gouvernement

Chaque mardi et mercredi après-midi, les députés disposent d'une heure pour **interroger les ministres et le Premier ministre sur leurs décisions et leur politique**. Sur des points très précis, les députés peuvent également poser des questions écrites aux membres du Gouvernement.

• Motion de censure et question de confiance

Si la majorité des députés est en désaccord avec la politique du Gouvernement, l'Assemblée nationale peut contraindre celui-ci à démissionner. Il faut pour cela qu'une **motion de censure** soit approuvée par plus d'un député sur deux (soit 289 au minimum sur 577). Dans l'autre sens, le Premier ministre peut s'assurer qu'il dispose de la confiance de l'Assemblée en engageant la responsabilité du Gouvernement sur son **programme** ou une **déclaration de politique générale**.

• Commissions d'enquête et missions d'information

Sur toute grande question d'intérêt public, l'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête. Cela peut concerner la politique du Gouvernement, mais aussi **tous les organismes publics ou privés comptables des droits, des libertés ou de la santé des citoyens**. Ainsi, dans les années récentes, l'Assemblée a-t-elle créé des commissions d'enquête sur la campagne de vaccination de la grippe A, le problème des sectes ou le fonctionnement de la justice. Ces commissions disposent de pouvoirs spéciaux d'investigation ainsi que de la possibilité de faire témoigner toutes les personnes qui peuvent aider à la manifestation de la vérité. Sur des sujets d'une moindre gravité, l'Assemblée nationale peut aussi créer des **missions d'information** qui sont chargées de faire le point sur l'action conduite par l'État dans un domaine particulier et, surtout, de suggérer des mesures d'amélioration.

L'Orchestre des Lauréats du Conservatoire

Recrutant ses musiciens parmi les lauréats des deux Conservatoires Nationaux de Musique et de Danse de Paris et de Lyon, l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire répond à un double objectif :

- d'une part, être au coeur de la pédagogie du Conservatoire, en interaction avec les enseignements et les répertoires les plus divers, depuis les classes de direction, de composition et d'orchestration, jusqu'aux enregistrements pour les solistes ;

- d'autre part, offrir aux lauréats des Conservatoires Nationaux de Musique et de Danse de Paris et de Lyon une mise en situation professionnelle en tant que musiciens d'orchestre.

Soutenu par des partenaires de premier ordre comme la *Cité de la musique*, l'*Opéra de Paris*, *Radio France* ou le *Festival Musica*, l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire bénéficie de mises en situation professionnelles très variées et représente ainsi une « passerelle » entre le champ des études et le monde professionnel.

Ainsi, c'est au contact des plus éminents chefs et solistes que l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire porte les couleurs de la jeune génération symphonique française.

Quelques dates ...

• **2003** : l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire est qualifié par Myung-Whun Chung, son président d'honneur, de « *projet exemplaire qui procure à de jeunes professionnels l'expérience du réel de l'orchestre dans un environnement pédagogique* » .

• **2004** : un concert mémorable est donné sous la direction de Myung-Whun Chung à la Cité de la musique avec, au programme, *Roméo et Juliette* de Prokofiev.

• **2008** : L'Orchestre donne *Les Noces de Figaro* au Théâtre des Amandiers, dans une production de l'Opéra de Paris, sous la direction de Sylvain Cambreling, avec une mise en scène de Christoph Marthaler.

• **2009** : Emmanuel Krivine dirige une Symphonie fantastique à la Cité de la musique, restée dans les annales.



La Classe d'initiation à la direction d'orchestre de Philippe FERRO

La classe d'initiation à la direction d'orchestre du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris s'adresse aussi bien aux étudiants interprètes que compositeurs, étudiants des classes d'écriture, chanteurs, musicologues, ingénieurs du son. La formation, assurée par **Philippe Ferro**, est organisée sur deux ans en sessions de travail avec l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire et a pour ambition de faciliter une pratique de la direction en situation ainsi qu'une connaissance du répertoire.

Le concert de ce soir à l'Assemblée Nationale est l'aboutissement d'une semaine de travail des étudiants avec l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire. Les étudiants se succéderont au pupitre tout au long du programme.



Orchestre des Lauréats du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris

Sébastien BOUVEYRON, violon



Après avoir obtenu son Premier Prix (mention très bien à l'unanimité, premier nommé) au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon et eu le privilège d'étudier pendant deux ans auprès de **Viktor Tretiakov** à la Hochschule für Musik de Cologne, Sébastien Bouveyron a commencé une brillante carrière de violoniste.

Passionné de musique de chambre, il joue dans de nombreux festivals avec des partenaires prestigieux comme la pianiste **Reiko Hozu**, avec qui il a donné un récital à la Cité de la Musique de Paris en juin dernier, ou encore **Thierry Mechler**, avec qui il donnera l'intégrale des sonates pour violon et clavecin de Bach en deux concerts au Festival Bach 2011 du Schauenberg.

Ses activités de concertiste l'ont également amené à se produire au sein de différents orchestres sous la baguette de grands chefs tels que **Pierre Boulez**, **Emmanuel Krivine**, **Jean-Christophe Spinosi**, **Armin Jordan**, **Peter Csaba**, **Helmut Müller-Brühl** et en compagnie de **Nathalie Dessay** ou de **Sandrine Piau** par exemple, dans les plus belles salles de Paris, Versailles, Cologne, Londres, Amsterdam, New York...

Seul violoniste soliste de sa promotion à avoir intégré le prestigieux 3^{ème} cycle du Conservatoire de Paris, il rédige actuellement une thèse sur l'interprétation du répertoire pour violon de la première moitié du XX^{ème} siècle, sous la direction de **Danielle Cohen-Levinas**.

Il a également enregistré cette année le célèbre concerto de Berg « *À la mémoire d'un ange* » (1935) avec l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire de Paris, orchestre avec lequel il joue *Tzigane* de Ravel aujourd'hui.

Distribution

Étudiants de la classe d'initiation à la direction d'orchestre

Bruno Amico	Romain Dumas
Yska Benzakoun	Anass Ismatt (CNSM de Lyon)
Ivan Boumans	Mathias Naon
Gabriel Bourgoïn	Olivier Stankiewicz
Antoine Bretonniere	Ralf Szigeti
Thibaut Casters (CNSM de Lyon)	Victorien Vanoosten

Orchestre des Lauréats du Conservatoire

Violon

George-Claudiu Tudorache, solo
Chloé Boireau
Anne Camillo
Angélique Charlopain
Julien Churin
Annie Gropman
Clara Jaszczyszyn
Bernard Jullien
Stéphane Kilic
Vahé Kirakosian
Olivia Steindler
Justine Thomas-Gelis

Alto

Marion Duchesne
Lionel Feutriez
Cyril Pasquier
Cynthia Perrin

Violoncelle

Morgan Gabin
Askar Ishangaliyev
Maria-Carlotta Persico-Licer
Jean-Baptiste Toselli

Contrebasse

Héloïse Dely
Michaël Masclet

Flûte

Hélène Dusserre
Mayu Sato
Yoann Couix

Hautbois

Pierre Makarenko, solo
Flavien Sauvaire
Marie-Noëlle Simonet

Clarinete

Seong-yun Jung
Laurence Perry

Basson

Emilie Alenda
Anaïs Reyes

Cor

Mathilde Fevre
Frédéric Foata
Déborah Kopp
Joël Lasry

Trompette

Bastien Debeaufond
Mathieu Reinert

Timbales, percussions

Hélène Colombotti
François Garnier
David Joignaux

Harpe

Laure Beretti
Eva Debonne

Célesta, glockenspiel

Bertille Monsellier
Frédéric Raibaud

Programme du Concert



Ma Mère l'Oye (5 pièces enfantines)

Maurice Ravel (1875-1937)

(16')



Tzigane, rhapsodie de concert pour violon et orchestre

Maurice Ravel (1875-1937)

(10')



(PAUSE)



Prélude à l'après-midi d'un faune

Claude Debussy (1862-1918)

(10')



Le Festin de l'araignée (fragments symphoniques)

Albert Roussel (1869-1937)

(16')

Les Conventions « Éducation Prioritaire » de Sciences Po Paris

En 2001, Sciences Po a ouvert une nouvelle voie de recrutement sélective destinée aux élèves méritants, scolarisés dans des établissements en Zone d'Éducation Prioritaire. Fondées sur une logique de partenariat avec les lycées et les enseignants du second degré, ce dispositif est destiné à renforcer la diversité sociale des étudiants en luttant contre le poids de l'autocensure et des contraintes matérielles, qui dissuadent des lycéens talentueux de se porter candidats à Sciences Po.

La première année, 7 lycées situés en Ile-de-France et en Moselle s'étaient engagés dans cette expérience inédite. Aujourd'hui, ce sont 85 lycées situés dans l'hexagone et l'outre-mer qui participent à ce dispositif. Au total, 723 élèves ont été admis à Sciences Po en 10 ans, dont 128 en 2010.

Sciences Po Paris a ainsi, à son échelle, démontré, preuves à l'appui, qu'il est possible de conjuguer excellence et diversité.

« Le métissage des cultures, des parcours scolaires et des aspirations professionnelles provoque une émulation intellectuelle vitale. Il contribue à la richesse de notre communauté, décloisonne les esprits. Il met les élèves en situation de se confronter à l'altérité. Nous formons ceux qui seront demain en position de décideurs, qu'ils rejoignent la sphère publique ou, dans leur majorité, le monde de l'entreprise. Le renouvellement de ces élites, qui doivent ressembler davantage à la société, est un défi majeur. »

Richard Descoings, *Directeur de Sciences Po*

Le programme « Pourquoi pas moi ? » de l'ESSEC

Une grande école : *pourquoi pas moi ?* est un programme d'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur lancé en 2002 par l'ESSEC et fondé sur du tutorat étudiant.

L'objectif du programme est d'accompagner des lycéens motivés, à bon potentiel, de milieu modeste, à poursuivre et à réussir les études supérieures ambitieuses de leur choix. Sélectionnés en seconde conjointement avec les établissements partenaires, les lycéens participent chaque semaine à des séances de tutorat de trois heures encadrées par des étudiants de l'ESSEC.

L'accompagnement proposé est un entraînement de fond, sur trois années, en complément des enseignements scolaires. Il vise notamment à informer les jeunes sur les filières et les métiers possibles, à développer la confiance en eux et l'ambition, à travailler culture générale et curiosité. Il s'agit également de rassembler autour d'un même projet des univers qui se côtoient peu et de permettre aux étudiants tuteurs de s'engager dans cette expérience humaine et pédagogique innovante.

Quelques chiffres :

Les 225 lycéens qui ont participé au programme sont désormais dans l'enseignement supérieur et continuent d'être accompagnés.

Chaque année, 160 lycéens et 40 collégiens participent au programme.

Chaque année, 60 tuteurs, étudiants de l'ESSEC volontaires, encadrent les groupes de jeunes.

L'égalité des chances, au cœur de la mission de l'École Polytechnique

L'École Polytechnique se doit de rester accessible à tous, sans distinction d'origine, de condition ou de ressources, sur la base du seul mérite.

Le parcours académique, les conditions de ressources à l'École et le recrutement par le concours, exempt de matières discriminantes, constituent en tant que tels des conditions favorables à l'admission de boursiers. Au-delà, de nombreuses actions sont entreprises afin de promouvoir, le plus en amont possible, l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence.

L'École Polytechnique s'est ainsi engagée dans le **programme « Une grande école, pourquoi pas moi ? »** adopté par la Conférence des Grandes Écoles. Il s'agit de donner à des lycéens prometteurs mais socialement défavorisés les outils, l'information et la confiance nécessaires à la poursuite d'études supérieures. Soixante-dix lycéens, répartis entre les classes de seconde, première et terminale, suivent ce programme lancé en 2005 et dont les premiers lauréats sont entrés dans l'enseignement supérieur en septembre 2008. Une séance de tutorat hebdomadaire est assurée par des élèves polytechniciens sur le campus de Polytechnique et des activités ou des ateliers thématiques sont organisés le samedi et durant les vacances scolaires.

Par ailleurs, au-delà des **stages de formation humaines** suivis par tous les élèves de première année, qui les conduisent souvent à enseigner dans des environnements défavorisés, de nombreux élèves de 2^{ème} et 3^{ème} années sont engagés dans des actions à vocation sociale.

Créée en 2000 par un élève polytechnicien, l'**Association Tremplin** a pour objectif d'apporter aux élèves de milieux modestes à fort potentiel scolaire un soutien pour leur permettre d'effectuer des études longues. Elle est composée d'étudiants (X, ENS, ENSAE, AgroParisTech, etc...) et de jeunes professionnels et propose une séance hebdomadaire d'approfondissement scientifique d'une à deux heures aux lycéens de première et de terminale S dans chacun des lycées partenaires. Près de 400 lycéens bénéficient aujourd'hui de ce programme et les excellents résultats obtenus depuis plus de 8 ans pour l'entrée dans l'enseignement supérieur démontrent sa grande efficacité.

Par ailleurs, une cinquantaine d'élèves polytechniciens participent très régulièrement à des **actions de soutien scolaire en ZEP**.

Toutes ces actions relèvent du rôle institutionnel de l'École mais aussi d'une volonté de formation à la responsabilité sociale et citoyenne des élèves, bien au-delà de leur seule responsabilité professionnelle. Au total, près de 200 polytechniciens mènent chaque année des actions à vocation sociale, aidant plus de 5 000 jeunes de milieux défavorisés chaque semaine.

Essentielles, ces actions ne résument cependant pas pour autant le rôle social de l'École Polytechnique puisqu'elle a également mis en place, avec le concours de ses anciens élèves, des programmes d'aide financière à quelques uns des lycéens issus de ses programmes « égalité des chances ».

Ainsi, le **programme « X-Post Bac »** permet d'octroyer des bourses à des lycéens accédant aux classes préparatoires scientifiques, ces élèves continuant à bénéficier d'un suivi personnalisé par des étudiants d'un cycle polytechnicien. Un million d'euros, collectés par la Fondation de l'École Polytechnique auprès des anciens élèves, est actuellement consacré à ce programme de bourses.



La classe préparatoire à l'enseignement supérieur du Lycée Henri IV

Cette classe a pour but de préparer des élèves boursiers motivés, au cursus scolaire prometteur, à entrer dans les classes préparatoires les plus sélectives (littéraires, économiques ou scientifiques), avec de bonnes chances de réussite aux concours et plus généralement dans les cursus universitaires les plus difficiles.

Ces élèves sont recrutés dans les classes terminales des filières de l'enseignement général (L, ES ou S) de tous les lycées. Ils bénéficient d'un enseignement adapté, d'un soutien pédagogique permanent et d'un environnement privilégié (hébergement, centre de documentation et bibliothèques bien équipés, sorties culturelles, conférences).

Sur le plan pédagogique, l'équipe, formée de professeurs de classes préparatoires volontaires, met en œuvre un programme pluridisciplinaire, modulable selon les projets d'orientation des élèves, orienté vers la consolidation de la culture générale, des apprentissages fondamentaux et le renforcement des méthodes de travail. L'objectif principal est de combler les lacunes généralement constatées en première année et de dispenser la formation nécessaire à une intégration réussie dans les classes donnant les meilleures chances de succès aux concours d'entrée dans les Grandes Ecoles les plus sélectives.

À cet enseignement et aux exercices traditionnels écrits et oraux vient s'ajouter l'aide pédagogique de tuteurs – à raison de un pour deux élèves –, recrutés dans ces mêmes Grandes Écoles.

Enfin, les élèves de cette classe bénéficient d'un accompagnement culturel soutenu : spectacles, musées, concerts, conférences leur permettent de se familiariser avec cette culture libre, qui est souvent l'apanage exclusif des étudiants issus des milieux les plus favorisés.

A l'issue de cette année de CPES, ces élèves connaîtront mieux leurs capacités, leurs aptitudes. Ils seront particulièrement bien informés sur les différents débouchés s'offrant à eux et ils auront mûri leur projet d'orientation. Ils devront pouvoir poursuivre leur cursus dans les classes préparatoires du Lycée Henri IV ou d'autres lycées, en fonction de leur projet d'études.

Près de 150 élèves ont suivi ce programme depuis 2006 ; tous sont engagés dans des études supérieures longues et 90% ont réalisé un cursus complet de classe préparatoire. Certains se sont particulièrement distingués dans des concours difficiles, à l'ENS Lettres, Centrale Paris...



La Fondation Culture & Diversité

La Fondation Culture & Diversité, créée en 2006 par Marc Ladreit de Lacharrière, a pour mission de favoriser l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire aux arts et à la culture.

- Les programmes en faveur de l'égalité des chances qu'elle développe visent à favoriser l'accès aux études supérieures culturelles ou artistiques d'excellence (École du Louvre, Écoles d'art, La FÉMIS, Écoles d'architecture, Écoles de journalisme, Institut national du patrimoine...) à des lycéens issus d'établissements de l'éducation prioritaire.
- Une méthodologie innovante et structurée, composée de trois étapes, a été mise en place avec les Écoles partenaires de la Fondation : informer les lycéens sur les formations supérieures d'excellence et leurs débouchés professionnels ; préparer les élèves les plus motivés au concours d'entrée des Écoles partenaires lors de « Stages Égalité des Chances » ; accompagner les élèves une fois admis dans les Écoles partenaires, par des systèmes mixtes de bourses, de tutorat et d'aide à l'insertion professionnelle.
- La Fondation Culture & Diversité développe également, en faveur de la cohésion sociale, des actions de sensibilisation culturelle et de pratique artistique dans les écoles, collèges et lycées de l'éducation prioritaire (arts plastiques, théâtre, danse, image, musique symphonique, improvisation).
- Plus de 8 000 élèves issus de plus de 130 établissements scolaires de l'éducation prioritaire en France ont d'ores et déjà bénéficié des programmes mis en œuvre par la Fondation Culture & Diversité et ses partenaires.



Illustrations :

*Encyclopédie de Diderot et D'Alembert, vol. V des planches, série Lutherie.
Bibliothèque de l'Assemblée nationale.*

Sauf :

Pp. 7 et 8 : *Aquarelles de l'Hémicycle et de la colonnade du Palais Bourbon*,
Noëlle Herrenschmidt, 2010

P. 12 : ©Agathe Poupeney - PhotoScene.fr

P. 13 : ©Orchestre des Lauréats du Conservatoire

À l'approche des fêtes de fin d'année, j'ai souhaité inviter l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire à donner un concert de musique française (Ravel, Debussy, Roussel), dans la Galerie des fêtes de l'hôtel de Lassay.

Cette formation est composée de lauréats des deux Conservatoires nationaux de musique de Paris et de Lyon. Fruit d'un processus de formation musicale particulièrement ouvert et accessible grâce à l'implantation, sur tout le territoire, de conservatoires de région et d'écoles nationales de musique, elle cherche aujourd'hui à développer son action culturelle afin de conquérir de nouveaux publics et d'encourager l'apprentissage musical.

Dans cet esprit, j'ai voulu convier à ce concert des lycéens, étudiants et élèves de grandes écoles engagés dans des programmes visant à accroître la diversité sociale dans les enseignements d'excellence.

Pour tous, cette soirée musicale sera l'occasion de vivre, à l'approche des fêtes de fin d'année, un moment particulier de découverte et d'échange.

Bernard ACCOYER,
Président de l'Assemblée nationale

Avec la participation du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, sous la direction de Bruno MANTOVANI



En partenariat avec :

